

# C.G.T. - Transports - Alpes du Nord

## JOURNAL du SYNDICAT GENERAL des TRANSPORTS des REMONTEES MECANIQUES et SERVICES des PISTES des ALPES du NORD - C.G.T. -

### Rencontre conducteurs Est/Ouest

Elle a été reprogrammée à cause du temps :

**Le dimanche 23 juin à partir de 11 heures, sur l'Aire de l'Abis qui se situe sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré (73190), sur l'autoroute A43 dans le sens Grenoble - Chambéry après le péage de Chignin et en face de l'aire du Granier proche de Chambéry, le Syndicat Général du Transport des Alpes du Nord C.G.T. organise une rencontre entre conducteurs de l'Est et conducteurs Français.**

*Contact : Jean-Christophe Debais 06.17.96.57.63.*

### Publication des comptes du syndicat.

Comme prévu dans le décret du 28 décembre 2009, après présentation et approbation des comptes du syndicat à la commission exécutive, nous les avons envoyé comme prévu dans l'article D. 2135-4 et 2135-5 à la DIRECCTE. Nous pouvons vous les faire parvenir sur simple demande au syndicat.

*Contact : Antoine : 06 80 72 09 45.*

### Action cheminots le 13 juin.

Pour peser pour une réforme du ferroviaire en réponse aux besoins des usagers, du service public, des cheminots, 4 fédérations syndicales appellent à une action le 13 juin.

*Pour en savoir plus : Bernard Tournier : 06 12 07 32 44*

### Votre adresse nous intéresse :

Chaque mois, vous recevez ce journal à domicile à votre adresse personnelle.

Rien de plus « pénible » que d'avoir **des retours de courriers avec la mention « NPAI » ou « boîte non identifiable » de la poste.** Alors, indiquez nous, à l'adresse du syndicat ci-dessous, tout changement d'adresse domiciliaire.

## SOMMAIRE

P 1 - Édito et sommaire

P 2 - Bulletin d'adhésion - TGV et coût du péage

P 3 à 4 - Rompre avec l'austérité

P 5 à 8 - Pour une fiscalité au service de tous

P 9 - TRM et cabotage - victoire pour les salariés

P 10 à 11 - Ecotaxe

P 12 - Des milliers d'offre d'emplois en Rhône Alpes ?

**Édition financée par votre abonnement.  
Et n'oubliez pas de régler vos cotisations**

Bulletin mensuel n°90 mai 2013

Directeur de la publication :  
Antoine FATIGA

Numéro de Commission Paritaire des  
Publications et Agences de Presse :  
0715 S 07424

Numéro I.S.S.N. : 1774-4644

Imprimé par nos soins

Prix : 1€

## Le TGV est mis en danger par le coût des péages

En 2012, les charges d'exploitation du TGV (domestique) se sont réparties ainsi :

1. Péages : 34 %.
2. Distribution, gares, impôts et autres charges : 30 %.
3. Matériel roulant (maintenance, amortissement et nettoyage) : 21 %.
4. Circulation des trains (accompagnement, conduite, énergie, services) : 15 %.

Article tiré de la lettre économique de Sud-Rail

**Les péages constituent le premier poste de dépenses d'exploitation du TGV.** La masse salariale des personnels ne représente au total que 20 % des coûts d'exploitation, c'est-à-dire **beaucoup moins que les péages**.

Les péages TGV, mis en euros constants de l'année 2011, ont augmenté au rythme de + 1,4 % par an entre 2002 et 2007, puis de façon très importante depuis 2007, au rythme de + 5,5 % par an, **très supérieur à l'inflation**. Ils devraient atteindre en moyenne, en 2013, la valeur de 13,2 euros par train-km. Mais ce n'est pas fini car les péages envisagés pour les lignes nouvelles en cours de réalisation (TGV Est phase 2, Tours-Bordeaux, Le Mans-Rennes et contournement de Nîmes et Montpellier) seront encore beaucoup plus élevés.

Évolution des péages d'infrastructure <sup>1</sup> versés par la SNCF à RFF (en milliards d'€ courants)	
Années	Montants
1996	0,00
1997	0,92
1998	0,95
1999	1,52
2000	1,56
2001	1,69
2002	1,95
2003	1,95
2004	2,24
2005	2,29
2006	2,40
2007	2,60
2008	2,88
2009	3,03
2010	3,12
2011	3,18
2012	3,34

**Soit, un total de 39,5 milliards d'euros constants de 2012.**

De ce fait, depuis 1997, la SNCF a réglé à RFF un total de péages qui représente plus d'une fois et demie la dette d'infrastructure que RFF a reprise à la SNCF en 1997 ! (20,5 milliards transférés en 1997 soit 26 milliards d'euros de 2012)

A titre de comparaison, les péages des TGV allemands (ICE) ont toujours progressé, grosso modo, comme l'inflation (moins de 2 % par an) et devraient s'élever en 2013 à environ 9,5 euros par train-km : **les péages du TGV français sont donc 40 % plus chers**. Pourtant, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire d'Allemagne (*DB Netz*) est bénéficiaire d'environ 600 millions d'euros par an, alors que RFF équilibre péniblement ses comptes par la vente du patrimoine ferroviaire. Les causes en sont assez simples mais ne sont pas souvent mentionnées : *primo*, le gouvernement allemand a désendetté son système ferroviaire public avant de l'ouvrir à la concurrence, comme le demandait la directive 91/440 de 1991, ce qu'aucun gouvernement français n'a fait ; *secundo*, un système ferroviaire intégré coûte beaucoup moins cher à faire fonctionner qu'un système désintégré « à la française ».

<sup>1</sup> Ne sont considérés ici que les péages versés par l'Épic SNCF (les péages versés par les filiales du groupe SNCF ne sont pas inclus) à l'Épic RFF (les péages versés, par exemple, à Eurotunnel pour l'emprunt du tunnel sous la Manche ne sont pas inclus).

**Bulletin d'adhésion** à remplir et à nous renvoyer complété avec les précisions suivantes : pour les cheminots mettre seulement la qualification et la position, pour les remontées mécaniques la cotisation forfaitaire est de 12 euros par mois de présence dans l'entreprise, pour les autres mettre le montant du salaire mensuel. Rappel : le prix du journal est en plus de la cotisation



**Syndicat C.G.T. des Transports, des Remontées Mécaniques et Services des Pistes des Alpes du Nord**  
**371 Chemin de la Rotonde – 73000 CHAMBERY**

### Bulletin d'adhésion

NOM - Prénom : .....

Adresse Personnelle : .....

.....

Tél. Mobile : ..... Tél. Domicile : .....

Adresse mail : .....

Lieu de travail et entreprise ..... Tél. Travail .....

Qualification/position ou catégorie d'emploi :

<p><b>Montant du salaire mensuel net</b></p>
--

Joindre un R.I.B. pour le prélèvement automatique à compter du deuxième mois de cotisations dont le montant sera égal à environ 1% du salaire mensuel net

Cette fiche est à remplir et à nous renvoyer très rapidement à l'adresse ci-dessus accompagnée du règlement de 12 euros correspondant à la première cotisation forfaitaire



# Face aux urgences sociales rompre avec l'austérité !

Quelques heures après les annonces d'entrée en récession de la France et du recul historique du pouvoir d'achat, François Hollande, au retour de Bruxelles, s'est exprimé devant la presse.

Une bonne nouvelle: *La crise financière serait derrière nous, les causes seraient régulées et jugulées selon le président de la République !*

Les salariés, dont le pouvoir d'achat a subi un recul historique, ceux qui subissent au quotidien les licenciements et les fermetures d'entreprises, le chantage aux salaires, la précarité... ne s'en sont pas aperçu, les chômeurs et les retraités non plus !

**Ils attendent toujours des réponses, un changement de cap pour répondre à leurs préoccupations immédiates :** les salaires, l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale, des mesures contre les injustices et l'exclusion, la démocratie, des droits nouveaux dans les entreprises, la relance économique.

## EN LIEU ET PLACE DE TOUTES CES LÉGITIMES EXIGENCES, QU'ONT-ILS ENTENDU ?

### ► Qu'il faudrait diminuer les dépenses, c'est ce qu'on appelle poursuivre l'austérité

Au moment où l'investissement dans l'emploi et les missions de services publics est réduit, l'annonce de nouvelles aides aux entreprises privées, par l'argent public est une provocation.

Pire, François Hollande confirme l'abandon de participations de l'État dans des entreprises publiques stratégiques. Il brade ainsi le patrimoine qui appartient à la Nation. Il acte clairement une nouvelle vague de privatisations, au risque de casser de vrais potentiels industriels qui font toujours leurs preuves.

Les salariés sont en droit d'attendre des solutions concrètes qui pérennisent les entreprises et l'industrie en France. La CGT se prononce pour la recherche, l'innovation et le développement de nouvelles filières en cohérence et complémentarité avec celles existantes. De l'argent pour l'investissement productif est à trouver ailleurs. Nous savons où le trouver : près de 30 000 milliards de dollars ne vont pas à l'investissement mais à la spéculation dans des paradis fiscaux connus de tous, y compris au cœur de l'Europe !

Ces sommes sont à comparer avec l'annonce de possibles 6 milliards d'euros pour l'emploi des jeunes en Europe, à partager entre 27 pays. C'est une goutte d'eau dans l'océan des besoins.

### ► Qu'il faudrait aller plus loin dans la déréglementation du marché du travail

En parallèle le Président explique qu'il faut baisser la rémunération du travail qui pèserait sur la compétitivité des entreprises ! La CGT entend imposer par les mobilisations des salariés une autre répartition des richesses.

Ce qui coûte c'est la rémunération du capital et des actionnaires. **Le travail ne coûte pas, il rapporte de l'argent à l'entreprise et à la société.**

Depuis 1985, la part des dividendes versées aux actionnaires est passée de 5 à 25 % des richesses créées par le travail des salariés.

Diviser par deux les dividendes libérerait 120 milliards d'euros par an pour les investissements productifs, l'emploi, le financement de la protection sociale et la diminution du déficit public.

Les mesures compétitivité/emploi vont accentuer encore la part qui revient aux entreprises et favoriser les politiques de bas salaires au détriment des besoins des salariés, de la relance par la consommation, du financement la protection sociale. **Il est urgent, au contraire, d'augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux.**



Plus que jamais, l'exigence de relever le Smic à 1 700 euros est un impératif économique et social. Sur le sujet, le silence présidentiel est assourdissant !

#### ► Qu'il faudrait une nouvelle réforme des retraites

En revanche, sur les retraites, le Président est plus loquace pour nous annoncer de nouveaux sacrifices qu'il entend nous imposer en plein cœur de l'été. Curieuse conception ! Il y aurait du temps pour le dialogue sur divers sujets, mais pas pour les retraites.

L'allongement de la durée de la vie est présenté comme un inconvénient alors que vivre plus longtemps est un progrès et doit permettre aux salariés d'avoir une vie après le travail.

#### Les femmes et les hommes seraient-ils condamnés à n'avoir pour seul but dans une vie que le travail ?

Alors que le chômage touche toujours plus de femmes et d'hommes, on voudrait nous faire travailler plus. L'argent pour financer la protection sociale existe, la CGT a des propositions qu'elle entend faire valoir.

- 1% d'augmentation des salaires = + 2,5 milliards d'€ ;
- égalité salariale femmes/hommes = + 4 milliards d'€ ;
- 100 000 emplois créés = + 1,3 milliard d'€ ;
- lutte contre le travail illégal = + 6 milliards d'€ ;

### CE QU'IL FAUT, C'EST CHANGER DE CAP !

Alors que la Confédération européenne des Syndicats, avec ses 85 organisations affiliées, prône un changement de cap et la fin des politiques d'austérité en Europe, les réponses apportées par François Hollande tournent le dos à cette exigence. Elles répondent, au contraire, immédiatement à l'injonction faite la veille par le président de la Commission européenne.

Après avoir accordé à la France, deux années supplémentaires pour ramener son déficit public dans les clous européens, il exigeait : « Ces deux années devront être mises à profit pour accélérer les réformes structurelles ».

**Le message présidentiel est clair, le changement... c'est pas pour maintenant.**

#### Le message des salariés doit être aussi clair.

Leur irruption massive dans les luttes et les mobilisations, à partir de leurs exigences, dès maintenant, est la condition du changement auquel ils aspirent.

**Maintenant, agissons pour nos emplois, nos salaires, nos retraites.**

**Maintenant intervenons pour nos droits, l'emploi industriel, les services publics.**

**Maintenant organisons-nous, syndiquons-nous.**

**Maintenant, tous ensemble dans l'entreprise, la localité, construisons les mobilisations gagnantes.**

#### **CONTRASTE !!! Cadeaux au patronat : crédit d'impôt compétitivité et emploi:**

Ce nouveau dispositif a pour objectif de diminuer le "coût " (*tout est dit dans ce mot utilisé par le gouvernement*) du travail des entreprises employant des salariés rémunérés en dessous de 2,5 Smic en leur accordant un crédit d'impôt.

#### **-Entreprises bénéficiaires.**

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) est destiné aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après leur bénéfice réel, au titre des rémunérations qu'elles versent à leurs salariés.

#### **Comment le CICE est-il calculé ? :**

Le crédit d'impôt est plafonné aux rémunérations versées au cours d'une année civile qui n'excèdent pas 2,5 fois le Smic, calculées sur la base de la durée légale du travail, majorée des heures complémentaires et supplémentaires éventuelles.

**La baisse des coûts générée par le CICE est de 4% de cette masse salariale ainsi définie en 2013, puis 6% à partir de 2014. Cela représente environ 1000 euros par salarié. Le dispositif devrait atteindre 20 milliards d'euros à partir de 2014.**

L'entreprise doit par ailleurs effectuer un bilan de l'utilisation du CICE, mais il ne conditionne pas son attribution. Le CE de l'entreprise devrait être informé avant le 1er juillet de chaque année.



# Pour une fiscalité au service de tous !

## Des impôts pour mieux vivre ensemble

Il faut être très riche pour pouvoir se passer de l'impôt. Sans lui, qui aurait les moyens d'assurer seul sa sécurité, de se soigner, d'éduquer ses enfants, de construire ses propres routes, d'accéder à la culture ? L'impôt permet de ne pas dépendre de la charité pour accéder à des besoins essentiels. Il garantit au plus grand nombre de vivre dignement.

Toutefois pour être juste, le système fiscal doit prendre en compte les capacités de chaque citoyen. Il permet ensuite de redistribuer ces richesses collectées à l'ensemble de la population en fonction de ses besoins.

Pour ce faire, il faut en finir avec la réduction aveugle des dépenses publiques. Elle pénalise les plus fragiles qui ont besoin de meilleurs services publics. Elle prive les entreprises d'investissements publics essentiels à leur développement. Ces politiques d'austérité hypothèquent tout retour à la croissance, accentuent le chômage et la pauvreté.

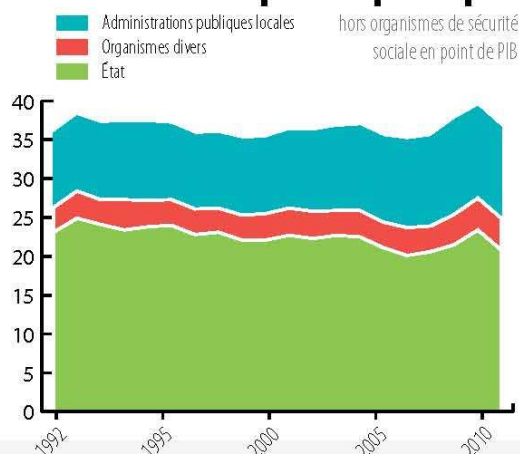
Partons des besoins et cherchons des moyens pour les financer. Beaucoup de dépenses publiques sont des investissements rentables économiquement (recherche, éducation...).

Une véritable réforme de l'impôt est possible et nécessaire. Elle pourrait permettre de dégager des recettes supplémentaires, tout en faisant peser une fiscalité moins lourde sur la majorité de la population.

## DES IMPÔTS AU SERVICE DE NOS BESOINS COMMUNS



## Évolution des dépenses publiques



## Halte à la chasse aux dépenses !

Les dépenses de l'État sont notre richesse commune ! En 30 ans, les recettes de l'État ont été affaiblies en faisant toujours plus de cadeaux à ceux qui avaient le plus de moyens pour contribuer. En contrepartie, les dépenses n'ont globalement pas augmenté alors que de nombreux besoins sociaux ne sont pas satisfaits.

La machine fiscale, censée redistribuer les richesses, est totalement en panne. Résultat, les riches n'ont jamais été aussi riches et les pauvres jamais aussi pauvres.

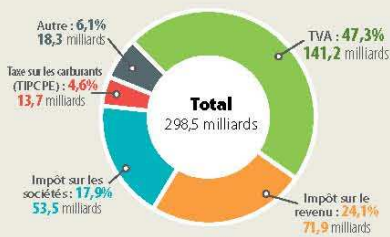
De plus, les inégalités de revenus se sont accrues au cours des dix dernières années. Le revenu annuel des 10 % les plus modestes a augmenté de 400 euros entre 2000 et 2010. Celui des 10 % les plus riches a, quant à lui, augmenté de 8 950 euros.

Évidemment, les plus puissants œuvrent pour que cela dure !

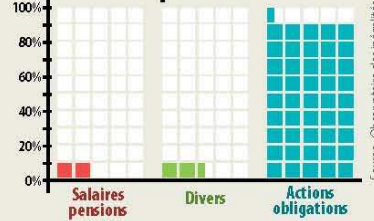


**Recettes fiscales nettes de l'État (2013)**

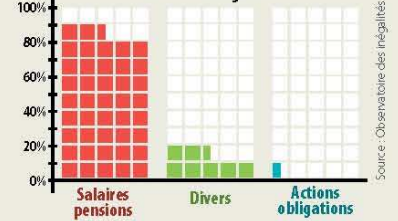
Source : Loi de Finances 2013



**Revenus des 100 français les plus riches**



**Revenus de l'ensemble des français**



# Impôts, qui paye le plus ?

L'impôt sur le revenu est le prélèvement le plus « visible ». Nous déclarons nos revenus, nous recevons un avis d'imposition et acquittons cet impôt. L'impôt sur le revenu est aussi le mode d'imposition le plus juste. Il représente pourtant moins d'un quart des recettes fiscales.

## Pourquoi le plus juste ?

Pour qu'un impôt soit juste, il doit permettre à chacun de contribuer à hauteur de ses moyens. L'impôt sur le revenu est construit afin de répondre à ce critère. Durant les trente dernières années, son rendement a été largement réduit au profit de taxes comme la TVA. Cette taxe est pourtant particulièrement injuste puisqu'elle pèse beaucoup plus lourd dans le budget des ménages les plus modestes. Cependant, elle paraît indolore. Qui se soucie vraiment de l'impôt qu'il paye à chaque fois qu'il passe à la caisse du supermarché ?

## Combien paye-t-on vraiment ?

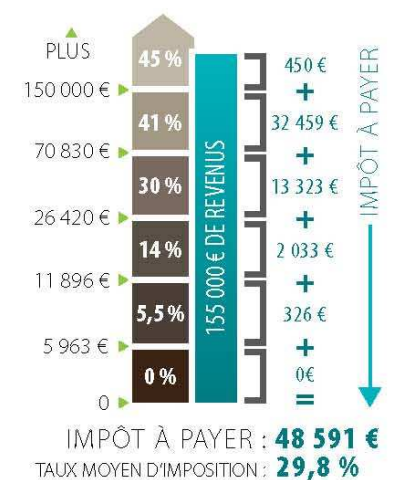
Statistiquement, un couple ayant deux enfants et dont les deux conjoints perçoivent chacun un salaire de 1600 € paye : 895 € d'impôt sur le revenu, 3455 € de TVA, 1731 € d'impôts locaux et 1176 € de taxes diverses (carburant, assurance, alcool).

## Et pour les plus riches ?

Malgré ce que l'on veut nous faire croire, les plus riches contribuent moins que l'ensemble de la population. Ils ont aussi été les grands gagnants des réformes de l'impôt sur le revenu. Ils ont notamment bénéficié d'une explosion des niches fiscales et d'une baisse des taux. Le taux maximum était de 65 % en 1983. Il est, en 2013, de 45 %. Bien informés par leurs « conseillers fiscaux », les plus aisés accaparent la majorité de ces aides publiques. 62 % des niches fiscales sont utilisées par les 10 % les plus riches.

## Les tranches d'impôt,

CÉLIBATAIRE 163 000 € DE SALAIRES



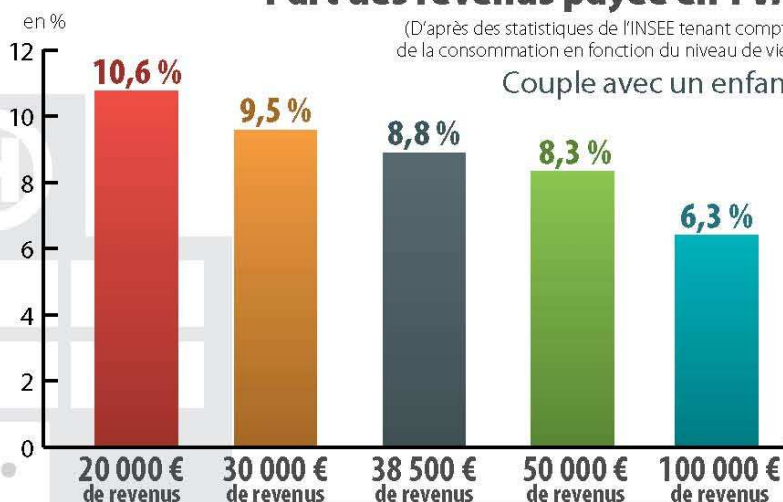
## 2013 toujours pas de révolution fiscale !!

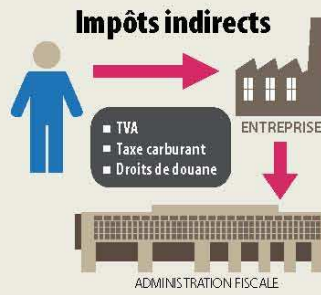
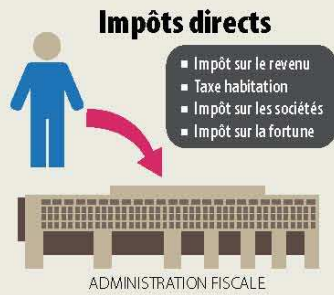
Force est de constater que le Président n'a pas engagé la « révolution fiscale » promise durant la campagne présidentielle. Loin d'une révolution, les mesures fiscales prises sont plus des ajustements qu'une réelle transformation du système fiscal français. Certes les niches fiscales vont être davantage plafonnées à partir de l'imposition des revenus de l'année 2014. Mais ce n'est pas suffisant ! Permettre des réductions d'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 10 000 € c'est encore beaucoup trop ! Certes, une nouvelle tranche d'imposition à 45 % a été créée. Mais là encore, c'est insuffisant pour redonner une véritable progressivité à l'impôt sur le revenu et ainsi faire payer davantage les plus riches. Un célibataire ayant un salaire de 13 000 € par mois ne sera même pas concerné par cette nouvelle tranche ! De plus, même si

## Part des revenus payée en TVA

(D'après des statistiques de l'INSEE tenant compte de la consommation en fonction du niveau de vie)

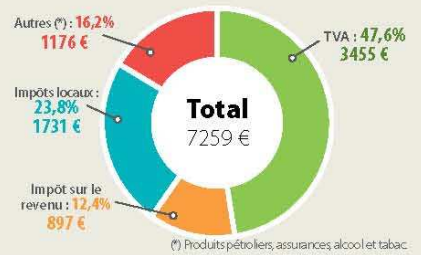
Couple avec un enfant





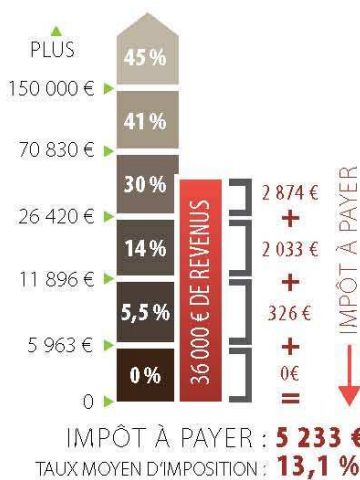
### Répartition des impôts d'un ménage

Couple / 2 enfants / 38000€ de revenus



, comment ça marche ?

CÉLIBITAIRE 40 000 € DE SALAIRES



## Échapper à l'impôt sur le revenu, c'est toujours possible !

M. et Mme Pognon sont un couple, avec deux enfants, vivant dans une riche banlieue parisienne. Ils ont des revenus très confortables. En 2012, ils ont perçu 140 000 euros de salaires et 60 000 euros de revenus issus de leurs placements. Ils avaient gagné les même sommes en 2011. Ne parvenant pas à dépenser l'ensemble de leur revenus, avec l'aide de leur avocate fiscaliste, ils cherchent à réaliser des placements pour ne pas payer d'impôt sur le revenu. Certains se sont émus de la dureté de la dernière Loi de finances vis-à-vis des plus riches. Pourtant, sans investir un euro de plus que l'année dernière, ils continueront à échapper à l'impôt. Ils ont simplement réorienté habilement leur stratégie de défiscalisation.

## 2013 toujours pas de révolution fiscale !!

une augmentation de ses revenus le rendait malgré tout imposable à cette nouvelle tranche, seule une toute petite partie de ceux-ci serait concernée (voir graphique ci-dessus). Certains revenus du capital seront maintenant taxés comme les revenus du travail, mais pas tous ! Il est bien évident que ces brèches seront largement exploitées par les plus riches, pour continuer à échapper à l'impôt. Et que dire du nouveau cadeau de 20 milliards d'euros octroyé aux entreprises dans le cadre du pacte de compétitivité ? Ce crédit d'impôt a été accordé sans aucune contrepartie et il serait bien naïf de croire qu'il sera réinvesti en faveur de l'emploi et des salaires. Pourtant, pour plus de justice et d'efficacité de l'impôt c'est bien d'une profonde réforme dont nous avons besoin.

### AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2012

(sur les revenus de l'année 2011)

M. OU MME POGNON ROGER  
COUPLE - 2 ENFANTS

**IMPÔT À PAYER**

MONTANT INITIAL : **33 395 €**

IMPÔT NET À PAYER : **155 €**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SPÉCIMEN**

SALAIRES : 140 000 €  
REVENUS DE PLACEMENTS : 60 000 €

**CHARGES DÉDUCTIBLES**

Épargne retraite : 15 000 €  
Déficit foncier : 20 000 €

MONTANT APRÈS DÉDUCTION DES CHARGES : 22 895 €

**RÉDUCTIONS**

Dons : 264 €  
Souscription de parts FCPI : 3 520 €  
Investissement Scellier (2010) : 5 556 €  
Travaux dans l'habitation principale : 3 600 €  
Frais garde d'enfants : 2 300 €  
Salarié à domicile : 7 500 €

**TOTAL DES RÉDUCTIONS : 22 740 €**

Ceci est une simulation faite sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) / Sommes investies dans la défiscalisation : 46 000 € en 2012.

### AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2013

(sur les revenus de l'année 2012)

M. OU MME POGNON ROGER  
COUPLE - 2 ENFANTS

**IMPÔT À PAYER**

MONTANT INITIAL : **35 267 €**

IMPÔT NET À PAYER : **187 €**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SPÉCIMEN**

SALAIRES : 140 000 €  
REVENUS DE PLACEMENTS : 60 000 €

**CHARGES DÉDUCTIBLES**

Épargne retraite : 15 000 €  
Déficit foncier : 20 000 €

MONTANT APRÈS DÉDUCTION DES CHARGES : 24 767 €

**RÉDUCTIONS**

Dons : 264 €  
Souscription au capital de Sofica : 5 760 €  
Investissement Scellier (2010) : 5 556 €  
Travaux dans l'habitation principale : 3 200 €  
Frais garde d'enfants : 2 300 €  
Salarié à domicile : 7 500 €

**TOTAL DES RÉDUCTIONS : 24 580 €**

Ceci est une simulation faite sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) / Sommes investies dans la défiscalisation : 46 000 € en 2012.



# Nos solutions !

Au fil des années, la fiscalité française est devenue de plus en plus injuste. Pour un véritable changement, il faut **transformer en profondeur le système fiscal** en apportant des réformes structurelles importantes aux différents impôts. C'est à ce prix que nous pourrions nous doter d'une fiscalité plus juste et plus efficace économiquement.

Il est aussi essentiel que ces réformes soient le fruit d'un **grand débat citoyen**. Pour répondre à cet objectif, nous formulons une série de propositions.

## 1) Réhabilitons l'impôt sur le revenu :

- en limitant drastiquement les déductions fiscales à celles ayant démontré une efficacité sociale ou économique ;
- en augmentant le nombre de tranches et les taux d'imposition afin que chacun contribue à hauteur de ses moyens ;
- en taxant davantage les revenus du capital.

## 2) Réduisons le poids de la TVA :

- en supprimant la TVA sur les produits de première nécessité ;
- en baissant le taux normal de la TVA à 15 %.

## 3) Transformons la Taxe d'habitation :

- en révisant les critères de calcul de cette taxe (ceux-ci sont basés sur des éléments datant de 1970) ;
- en prenant en compte les revenus des occupants dans le calcul de la taxe.

## 4) Faisons de la fiscalité des entreprises un moteur pour l'économie et le progrès social :

- en luttant contre les paradis fiscaux et en harmonisant les législations fiscales au niveau européen ;
- en modulant le taux de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'utilisation des bénéfices afin de favoriser

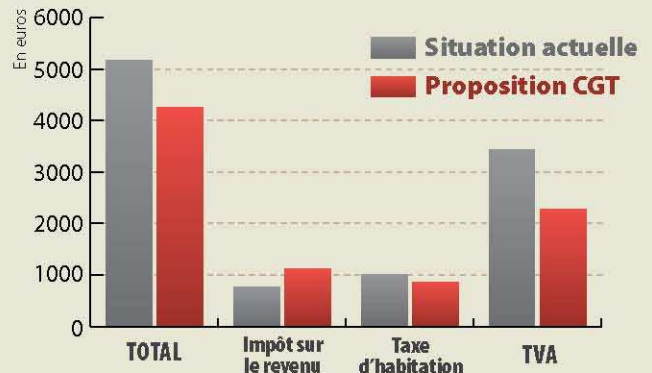
l'emploi, les salaires, la recherche, la préservation de l'environnement, etc ;

- en taxant véritablement les transactions financières.

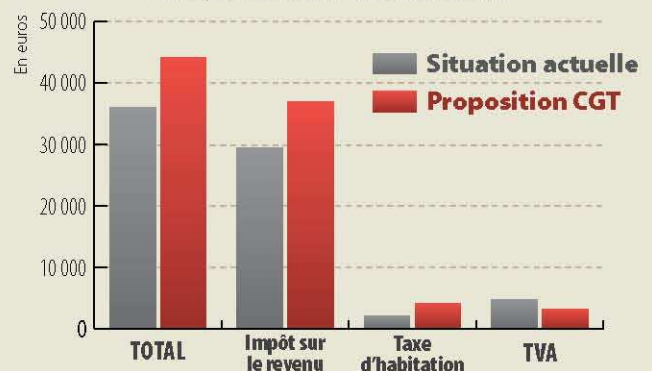
Ces propositions sont parfaitement réalistes. Elles impliquent toutefois la volonté politique de rompre avec les choix précédents qui ont eu pour conséquences l'augmentation des inégalités et l'aggravation de la crise économique et sociale.

Pour en savoir plus et tester nos propositions, rejoignez-nous sur **www.justicefiscale.fr**.

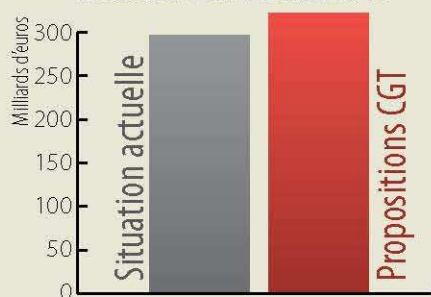
**Couple / 2 enfants / 36 000 € de salaire** annuel  
Rennes / 1 000 € de taxe d'habitation



**Couple / sans enfant / 150 000 € de salaire** annuel  
Paris / 2 000 € de taxe d'habitation



## Recettes de l'État 2013



Le calcul des propositions de la CGT est fait sur la base de :  
 - la refonte du barème de l'impôt sur le revenu,  
 - la baisse de la TVA,  
 - la réduction des niches fiscales d'au moins un tiers.

POUR EN SAVOIR PLUS



SCANNE LE CODE !





## Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

### Transports Routiers :

## VICTOIRE POUR LES SALARIES EUROPEENS !

La Fédération Nationale des Syndicats de Transport Cgt se félicite de l'abandon par Siim Kallas de son projet de libéralisation du cabotage routier.

Depuis de nombreux mois ce dernier tentait d'imposer ce qui aurait été un nouveau modèle économique dans ce secteur par une mise en concurrence totale des salariés européens entre eux. Une entreprise aurait ainsi pu parfaitement faire travailler sur une très longue période un conducteur dans un pays européen aux conditions sociales de son pays d'origine, le retour de la directive Bolkestein par le transport routier !

Face à ce qui était une attaque sans précédent des normes sociales françaises dans la profession, déjà notoirement très insuffisantes, et face aux menaces sur l'emploi, la Cgt avec la Fédération Européenne des Transports (ETF) a mené une campagne pour dénoncer ce projet. Le ministre des transports, M. Cuvillier, dès son arrivée, nous avait fait part de sa convergence de vue avec les syndicats sur ce sujet et donc son refus d'accepter un tel projet.

Cette victoire est avant tout une victoire des salariés contre la politique très libérale du commissaire européen, dans la droite ligne de celle de la commission européenne dans sa globalité. Mais cette victoire ne doit pas rester sans suite car le secteur du transport routier n'a pas besoin aujourd'hui de plus de libéralisation mais au contraire de plus de réglementations pour sortir de la crise, notamment au travers de la tarification du transport de marchandises, et de l'arrêt de la sous-traitance en cascade. La Cgt demande donc au ministre des transports d'ouvrir sans tarder ces chantiers.

Montreuil, le 15 mai 2013



## Extrait de la déclaration liminaire à la rencontre avec le Ministre des Transports, M. CUVILLIER, le 23 avril 2013 sur l'écotaxe.

Pour ce qui est de l'écotaxe poids-lourds, des coûts externes, nous demandons l'internationalisation des coûts dans le coût du transport (généralisation de l'écotaxe PL sur l'ensemble des routes à trafic Poids Lourd, et prises en compte de l'ensemble des externalités négatives du transport : congestion, sécurité, pollutions et nuisances ;

La logique consiste à imposer la tarification du fret à son juste coût afin d'en finir avec une concurrence qui se nourrit de l'opposition entre les modes de transport, les salariés de la route, du rail, du fleuve et de la sous-traitance ; il est essentiel –pour réorienter le système de transport vers un nouvel équilibre intermodal- de sortir du dumping social, tarifaire et écologique.

L'objectif est d'agir pour le report modal de la route vers les modes alternatifs et de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux pour financer le niveau social des salariés et reconversion des emplois.

Repositionner le rôle du transport routier comme l'indispensable complément des autres modes en organisant le système multimodal de transport en réponse aux besoins de la société et du développement durable. Enfin, revoir l'organisation, le temps et les conditions de travail et de vie de son salariat très exploité, ce qui suppose de revaloriser les métiers, de reconnaître les qualifications des salariés et leur pénibilité.

Les logisticiens et chargeurs doivent payer : tarifier le transport à son juste coût doit aider à orienter les productions sur des circuits courts et à produire plus sur les lieux de consommation, donc en lien avec la politique industrielle et l'aménagement du territoire ;

L'écotaxe est un premier pas vers l'intégration des coûts externes supportés par la collectivité et cette nouvelle taxe constitue un outil parmi d'autres outils fiscaux pour réformer la fiscalité nationale et locale (infrastructures et véhicules...).

Rappelons que la CGT revendique la maîtrise publique du système de transport et porte la proposition structurelle de création d'un pôle financier public en réseau des institutions financières ... pour la mise en place de nouveaux mécanismes de financements publics.

Nous demandons l'extension de l'écotaxe poids lourds à toutes les routes supportant du trafic poids lourds au delà des 12 000 km de RN et des quelques RD à trafic Poids lourds important ; suppression de toute modulation et exonération ; fléchage de la ressource vers les modes alternatifs ; taxer les profits des sociétés d'autoroute pour prendre en compte les externalités négatives.

**Pour rappel, les coûts externes** générés par les voitures urbaines sont de 31,2 G€ (Milliards d'Euros) (12,2 pour l'essence et 19 pour le diesel) pour seulement 3,3 G€ de recettes fiscales. Au niveau européen, les coûts externes générés par le mode routier (accidents, pollution, nuisances, dégradations, congestions...) s'élèvent à 650 G€ au niveau européen et 85 G€ en France...



## Ecotaxe poids lourds

L'Assemblée nationale a adopté le 24 avril un projet de loi portant diverses dispositions en matière de transport ferroviaire, maritime et routier, dans lequel l'écotaxe poids lourds tient une place importante. Elle entrerait en vigueur le 1er octobre prochain.

La redevance kilométrique a pour but de faire payer aux poids lourds l'usage du réseau routier national non concédé (les autoroutes gratuites, les routes nationales), et certaines routes départementales.

Elle concerne tous les véhicules de transport de plus de 3,5 tonnes, quelle que soit leur nationalité, empruntant le réseau national non payant et certains axes du réseau local.

### La SNCF partenaire du projet

C'est une spécificité de l'ingénierie globale de l'écotaxe : Thales, SFR, SNCF et Steria, partenaires du prestataire commissionné Ecomouv, sont aussi ses sous-traitants.

Ecomouv est la filiale majoritaire « d'Autostrade per l'Italia » qui possède un réel savoir-faire dans le système de collecte de péages autoroutiers.

Thales est responsable d'un élément clé du dispositif : le système de contrôle en temps réel des poids lourds. Le véhicule est-il bien assujéti à la taxe? Possède-t-il un équipement embarqué permettant d'enregistrer par géo-positionnement satellitaire son passage aux points de tarification?

SFR fournit les services de télécommunications nécessaires au fonctionnement du dispositif (services fixes haut débit pour les 420 points de distribution, services fixes et mobiles haut débit pour les dispositifs de contrôle). Steria assure la mise en œuvre des systèmes centraux de gestion financière et technique ainsi que du système de relation client d'Ecomouv.

La SNCF par l'intermédiaire de Geodis coordonne la logistique des équipements embarqués Ecomouv/Pass distribués par Ecomouv (réception, stockage, préparation des commandes, gestion des retours, livraison).

La branche d'activité SNCF Infra réalise les opérations de maintenance des portiques ou contrôles automatiques fixes et des contrôles automatiques déplaçables.

## Barème kilométrique :

### comment ça marche ?

Le barème dépend de la taille du véhicule, de sa performance environnementale et du nombre de kilomètres parcourus (entre 0,025 € et 0,20 € par kilomètre). L'écotaxe doit rapporter 1,2 milliard d'euros par an, bien loin donc des 85 milliards d'€uros que représentent les coûts externes.

Le même principe existe en Suisse, Autriche, Allemagne, République tchèque, Slovaquie, mais l'avantage du système français est sa compatibilité avec ceux de nos voisins : les transporteurs pourront ainsi payer plusieurs péages dans différents pays avec un seul boîtier.

Un abattement est prévu pour certaines régions excentrées (Bretagne, Midi-Pyrénées...). Certains véhicules sont exonérés (pompiers, police, véhicules et matériels agricoles, militaires, de certaines collectivités, de transport public et de personnes...).

La taxe est due par les clients des transporteurs, le mécanisme de répercussion s'effectuant via une majoration forfaitaire des factures.

Le produit de cette écotaxe doit servir notamment à financer les nouvelles infrastructures de transport pour une mobilité plus durable.

Un Observatoire régional de l'écotaxe poids lourds (Orepol) a vu le jour en Rhône-Alpes pour en assurer le suivi, il rassemble des représentants de l'État impliqués dans sa mise en œuvre, TLF et la FNTR locales ainsi que des chargeurs...mais pas les organisations syndicales !!!

Un début très timide donc, qui ne rééquilibre pas les modes de transports : souvenons-nous qu'il y a moins d'un an, le mode routier avait gagné 11% de productivité avec l'autorisation de passer le PTAC de 40 à 44 Tonnes.





## Des milliers d'offres d'emploi en Rhône Alpes ?

Régulièrement, il est fait état dans la presse, les médias, de milliers d'offres d'emplois ne trouvant pas de candidat. Elles sont souvent utilisées pour restreindre les droits et les indemnisations des salariés privés d'emploi

Effectivement, puisque les chômeurs ne prennent pas ces emplois, il faut donc les inciter par des réductions du montant des indemnisations. Le concept de **"l'offre valable d'emploi"** permettant de radier un chômeur s'il refuse une offre illustre d'ailleurs ce concept.

Or, il convient de s'interroger sur la nature et la qualité des emplois proposés par Pôle emploi.

Pour illustrer ces gisements d'emplois Pôle emploi a fait une enquête sur les besoins de main d'œuvre en Rhône Alpes pour cette année en identifiant les recrutements prévus par métiers et par zone d'emploi.

**Premier constat** : sur les quinze métiers à fort potentiel d'embauche, 61 % des offres pour 2013 sont pour des emplois saisonniers.

**Deuxième constat** : les métiers où les projets de recrutement sont majoritairement non saisonniers sont souvent des métiers pénibles : entretien de bâtiment, aides à domicile, aides soignantes.

**Troisième constat** : sur certains territoires (Vallée de la Drôme, Tarentaise, Villefranche) plus de 80 % des offres sont des emplois saisonniers.

**Quatrième constat** : la très grande majorité des métiers concernés sont payés à hauteur du smic.

**Pour plus d'info :**

**Les 15 métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutements**

Métiers	Projets de recrutement	% de saisonniers
Viticulteurs, arboriculteurs, salariés	18004	97,70%
Agents d'entretien de locaux	10121	21,60%
Serveurs de cafés, de restaurants	9053	73,30%
Professionnels de l'animation socioculturelle	7964	78,80%
Aides, apprentis, employés de cuisine	6775	48,00%
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles	6108	87,00%
Aides à domicile et aides ménagères	5421	20,40%
Employés de l'hôtellerie	4904	75,20%
Cuisiniers	4418	63,50%
Aides soignants (divers services)	4304	11,60%
Vendeurs en habillements et accessoires	3915	49,40%
Ouvriers non qualifiés Emballage Manutention	2950	64,90%
Commerciaux techniciens commerciaux	2930	1,30%
Infirmiers cadres infirmiers puéricultrices	2880	18,10%
Caissiers (y compris pompistes...)	2817	39,40%

**Au total de ces 15 métiers : 92 564 offres dont seulement 39% présentées comme non saisonniers.**